



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué ad hoc en application de l'article 53 du règlement de cotation

Zoug, le 7 avril 2022

FUNDAMENTA REAL ESTATE SA – LES ACTIONNAIRES APPROUVENT TOUTES LES PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Approbation des comptes annuels 2021**
- **Distribution de CHF 0.55 par action, exemptée d'impôt anticipé**
- **Réélection de tous les membres du conseil d'administration et adoption du rapport de rémunération**
- **Approbation de la création d'un capital autorisé**

Pour la première fois depuis l'année 2019, l'assemblée générale ordinaire de Fundamenta Real Estate AG s'est à nouveau tenue en présence des actionnaires. 67.3% du capital-actions avec droit de vote étaient représentés lors de cet événement qui s'est tenu à l'hôtel Widder à Zurich.

Distribution de CHF 0.55 par action, exemptée d'impôt anticipé

L'assemblée générale a approuvé la distribution proposée de 0.55 CHF par action nominative, qui correspond à celle de l'année précédente. La distribution est intégralement effectuée par les réserves d'apport de capital et est donc exonérée de l'impôt anticipé. Le montant correspond à un rendement de distribution de 2.8% sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2021 et à un payout ratio de 57% par rapport au bénéfice net, respectivement de 94% par rapport au bénéfice net hors effet de réévaluation et de vente. Le paiement aura lieu le 13 avril 2022, avec une ex-date au 11 avril 2022.

Réélection de tous les membres du conseil d'administration et adoption du rapport de rémunération

Dr. Andreas Spahni a été réélu en sa fonction de président et de délégué du conseil d'administration pour un nouveau mandat jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire. Les autres membres du conseil d'administration, Frédéric de Boer (vice-président), Niels Roefs, Hadrian Rosenberg et Herbert Stoop, ont également été réélus pour un nouveau mandat. Niels Roefs et Hadrian Rosenberg ont été réélus en tant que membres du comité de rémunération pour la période d'un mandat. De plus, l'assemblée générale a confirmé l'organe de révision (PricewaterhouseCoopers AG, Zurich) ainsi que le représentant indépendant (lic. iur. Stephan Huber, avocat et notaire, Zoug) pour la durée de leur mandat jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire. Lors d'un vote consultatif, les actionnaires de Fundamenta Real Estate SA ont confirmé le rapport de rémunération et approuvé le cadre de rémunération du conseil d'administration et de la direction.

Création d'un capital autorisé

L'assemblée générale approuve la création d'un capital autorisé à hauteur de maximum 30% du capital-actions existant. Le conseil d'administration est ainsi autorisé à augmenter le capital-actions de la société au maximum de 54'113'100 CHF jusqu'au 7 avril 2024. Cela doit se faire par l'émission d'un maximum de 9'018'850 actions nominatives à libérer entièrement, d'une valeur nominale de CHF 6.00 chacune, les droits préférentiels de souscription pouvant être limités ou supprimés pour un maximum de 4'509'425 actions.



Informations complémentaires

FUNDAMENTA REAL ESTATE SA

Poststrasse 4a, 6300 Zoug

Andreas Spahni, président et délégué du conseil d'administration

info@fundamentarealestate.ch

ASSET MANAGER: FUNDAMENTA GROUP (SCHWEIZ) AG

Poststrasse 4a, 6300 Zoug | Tél. +41 41 444 22 22

Stefano Sanna, Global Head Investor Relations, stefano.sanna@fundamentagroup.com

Daniel Kuster, Chief Executive Officer, daniel.kuster@fundamentagroup.com

Christian Gätzi, Chief Financial Officer, christian.gaetzi@fundamentagroup.com

AGENDA

Publication du rapport semestriel 2022 6 septembre 2022

RAPPORT EN LIGNE

La société met en ligne les informations clés relatives à son activité. Le rapport annuel 2021 détaillé (rapport «Complet») est disponible en téléchargement ou consultable au siège de la société. Sur demande, nous fournissons le rapport succinct des faits et chiffres annuels 2021 («Compact») en version imprimée également. Le rapport compact existe en français et en allemand.

gb.fundamentarealestate.ch

FUNDAMENTA REAL ESTATE SA

Fundamenta Real Estate SA est l'unique société anonyme immobilière cotée à la SIX Swiss Exchange qui se concentre sur l'immobilier résidentiel en Suisse alémanique.

La société vise pour ses investisseurs une génération durable de valeur en mettant à disposition des espaces répondant à la demande du marché et ayant l'impact le plus faible possible sur l'environnement. Son savoir-faire global repose sur l'intégration de toutes les compétences immobilières et financières au sein de l'asset manager

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur notre site Internet: www.fundamentarealestate.ch.

Ticker: FREN, N° de valeur: 4.582.551, ISIN: CH0045825517



NE PAS PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions. Il ne constitue pas un prospectus ni une communication de ce genre au sens de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin) dans sa version en vigueur. Des copies de ce communiqué de presse ne peuvent pas être envoyées à ou depuis des juridictions ou distribuées dans des juridictions où cela est interdit ou prohibé par la loi. Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale avant la prise de mesures supplémentaires en vertu des lois de cette juridiction.

Des parties de ce communiqué de presse représentent le cas échéant une publicité pour des instruments financiers au sens de l'article 68 de la loi fédérale sur les services financiers du 15 juin 2018.

Toute décision d'achat ou de souscription de nouvelles actions de Fundamenta Real Estate SA doit être prise exclusivement sur la base du prospectus. En outre, il est recommandé aux investisseurs de se faire conseiller par leur banque ou leur conseiller financier.

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives, par exemple des déclarations utilisant les mots «pense», «suppose», «s'attend» ou des expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent faire que les résultats réels, la situation financière, le développement ou les performances de l'entreprise diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations. Compte tenu de ces incertitudes, les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. L'entreprise n'assume aucune responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prévisionnelles ou à leur conformité à des événements ou développements futurs.

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne peuvent être distribués ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique ou à des personnes de nationalité américaine (y compris des personnes morales) ou à des publications ayant une diffusion générale aux Etats-Unis. Toute violation de ces restrictions peut constituer une violation des lois américaines sur les valeurs mobilières. Les actions de Fundamenta Real Estate SA ne sont pas proposées à la vente aux Etats-Unis ou à des personnes de nationalité américaine. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription d'actions.

Toute offre d'actions dans un Etat membre de l'UE s'adresse exclusivement à des investisseurs qualifiés au sens du règlement (UE) 2017/1129 (le «règlement Prospectus»).